

Adresse du 3ème bataillon de la 61ème demi-brigade informant du don d'une somme pour la reconstruction du vaisseau *Le Vengeur* , lors de la séance du 29 fructidor an II (15 septembre 1794)

André Pomme dit l'Américain

Citer ce document / Cite this document :

Pomme dit l'Américain André. Adresse du 3ème bataillon de la 61ème demi-brigade informant du don d'une somme pour la reconstruction du vaisseau *Le Vengeur* , lors de la séance du 29 fructidor an II (15 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 188-189;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16064_t1_0188_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

frères d'armes en assurent le triomphe. Elle adresse l'état de nouveaux dons que les citoyens de cette commune font à la patrie : ils consistent en 114 chemises, 6 paires de bas, 18 cols, 21 paires de souliers, 2 paires de guêtres, 175 livres de plomb, 4 paires de boucles et un crochet d'argent pesant 6 onces 6 gros et 22 L 16 s. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (41).

[*La société populaire de Tournon, district du Mézenc, à la Convention nationale, le 20 fructidor an II*] (42)

Citoyens Représentans du peuple,

Nous vous adressons un état de nouveaux dons que les citoyens de cette commune font à la patrie : Nous les consacrons à l'équipement de ses glorieux défenseurs. Nous y joignons un cercueil en plomb, trouvé dans le lieu même de nos séances. Que ce monument de l'orgueil serve à confondre celui des despotes et de leurs vils suppôts. Qu'il soit à l'instant converti en traits vainqueurs dans les mains des soldats de la liberté et dirigés, avec la foudre que nous préparons contre nos féroces ennemis. Guerre aux tyrans et à tous les ennemis de la patrie et de la liberté.

Représentans, tandis qu'une armée de héros restitue à la République, Landrecies, Le Quesnoy, Valenciennes et Condé, que d'horribles trahisons lui avoient enlevées; tandis que par des prodiges inouis de constance et de courage dans toutes nos contrées, nos frères assurent le triomphe de la liberté; C'est à vous de l'affermir par votre énergie et par votre sagesse. Que toutes vos opinions, que tous vos sentimens conspirent pour le bonheur de 25 millions de françois dont le sort est entre vos mains; qu'ils trouvent au milieu de vous l'exemple de l'union, de l'amitié et de la fraternité qui doivent régner parmi des républicains et des frères. Leurs cœurs et leurs bras vous sont dévoués : vous avez leur estime et leur confiance. Restez au poste où le choix du peuple vous a placés et ne le quittez que lorsque le cri de la reconnaissance vous aura proclamés les sauveurs de la patrie, les propagateurs de la liberté et les bienfaiteurs du monde.

PERRIER, *président*,
GUYZOLLE, PAQUET, *secrétaires*.

[*Extrait du procès-verbal des séances du directoire du district du Mézenc, le 19 fructidor an II*] (43)

Présents Couloujon, Terras, Perrier, St-Amour.

A comparu le citoyen Thomas député par la société populaire de la commune de Tournon, lequel a remis sur le bureau différents objets, dont elle a fait offrir à la patrie, consistant :

Cent quatorze chemises.

Six paires bas.

Dix-huit cols.

Vingt-une paires de souliers.

Deux paires guêtres

Cent-septante cinq livres plomb.

Quatre paires boucles et un crochet d'argent, pesant six onces six gros suivant le rapport du citoyen Butherin, orphèvre, et enfin vingt-deux livres, seize sols, en deux écus de six livres, quatre pièces de trentes sols, trois de vingt quatre et deux de douze.

L'agent national entendu : le directoire, au nom de la République, a accepté l'offrande de ladite société, en a arrêté la mention civique dans ses registres et au surplus arrêté que lesdites vingt-deux livres seize sols en argent seront remis par ledit Thomas lui-même, au receveur de ce district, moyennant décharge pour être par lui adressés à la Trésorerie nationale, que les effets d'habillement et équipements, cy-dessus désignés, seront aussi remis au citoyen Chomel, garde magasin militaire, pour demeurer à la disposition de la commission de commerce et approvisionnement des armées de la République qui en déchargera ledit citoyen Thomas, et à l'égard des autres effets en argent, le directoire les a remis pour être incessamment adressés à l'hôtel des monnoies à Paris; Arrête enfin qu'extrait du présent sera délivré audit Thomas pour le transmettre à la dite société.

Collationné.

COLOUJON, BOISSIE, *secrétaire*.

27

Le troisième bataillon de la soixante-unième demi-brigade fait déposer sur le bureau une somme de 610 L pour la reconstruction du vaisseau le Vengeur. Il annonce qu'il fait distribuer un jour par décade de la viande à ses frères indigens de la commune de Dieppe [département de Seine-Inférieure].

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

Le représentant du peuple Pomme a déposé, au nom du troisième bataillon de la soixante-unième demi-brigade, la somme de 610 L destinée à la reconstruction du vaisseau le Vengeur (45).

[*Le troisième bataillon de la soixante-et-unième demi-brigade au citoyen Pomme, représentant du peuple à Paris, Dieppe, le 25 fructidor an II*] (46)

(41) P.-V., XLV, 266. *Bull.*, 3^e jour s.-c. (suppl.).

(42) C 318, pl. 1296, p. 14.

(43) C 318, pl. 1296, p. 15.

(44) P.-V., XLV, 266.

(45) *Bull.*, 2^e jour s.-c. (suppl.).

(46) C 318, pl. 1296, p. 16. *Bull.*, 2^e jour s.-c. (suppl.).

Citoyen Représentant

Le 3^e bataillon de la 61^e demie-brigade te remet ci-jointe une somme de 610 L que les officiers, sous-officiers, volontaires des compagnies ont formées. Il la destine à la reconstruction du Vaisseau *Le Vengeur*; L'amitié que tu nous a montré, lors de notre embrigadement, les conseils de père que tu as prodigué à chacun de nous, sont les motifs qui nous engagent à te prier de déposer en notre nom, *ce faible don, sur l'autel de la Patrie*; tu ne feras pas attention à sa modicité, tu jugeras nos cœurs, ils te sont connus, tu sçais qu'ils brûlent du plus pur amour de la liberté; nous attendons tous avec impatience, le moment heureux où nos bras seront employés pour elle; c'est toi qui nous a réuni, tu as vu que quoique nos ames fussent déchirées en quittant les braves camarades avec lesquels nous avions toujours vécu, avec lesquels nous avons combattu, la fraternité la plus parfaite s'est établie dès le premier moment entre les nouveaux camarades et peu de jours après notre réunion, il semblait que nous avions toujours été ensemble; le même esprit règne toujours parmi nous, il ne nous quittera jamais, il est établi sur de trop bons fondemens, l'amour de la patrie, il nous accompagnera aux combats et sera notre force.

Nous sentons vivement la conduite ferme et rigoureuse de la Convention nationale dans la dernière conspiration contre la liberté et l'égalité, mais nous ne nommerons pas les infâmes qu'elle a écrasée du poids de ses vertus, les noms de pareils scélérats souillent des bouches et des yeux républicains.

Le désir de témoigner notre attachement à la Patrie pourrait paraître venir un peu tard; voici les causes du délai: en garnison à Dieppe, nous fournissons tous les ports de la côte, en outre un très grand nombre de nos camarades était occupé aux moissons, nous avons voulu attendre leur retour pour qu'ils puissent se joindre à nous, tant pour leur consentement à *un jour de viande* que le bataillon distribue par décade à ses frères indigents de cette ville *que pour participer à notre offrande* et à nos vœux pour la République.

Reçois le salut de la reconnaissance et de la fraternité.

DEBRAY, pour le 3^e bataillon de la 61^e demi-brigade.

28

Le citoyen Lefevre, de Bernay [département de l'Eure], offre pour les frais de guerre la somme de 50 L, provenant d'une confiscation.

Mention honorable, insertion au bulletin (47).

(47) P.-V., XLV, 267.

Le citoyen Lefevre, agent national du district de Bernay, offre pour les frais de la guerre la somme de 50 L provenant de la confiscation qui lui a été adjugée, comme dénonciateur, aux termes de la loi, de la valeur d'un tonneau de cidre vendu 120 L à un sans-culotte et qui étoit maximé à 50 L (48).

29

Le citoyen Duhalley, de la commune de Romilly [département ?], fait don à la patrie d'un calice et d'une patène qui lui appartenoient, qui seront plus utilement employés pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (49).

30

L'agent national du district de Bernay [département de l'Eure] annonce qu'une ferme provenant du traître Broglie, divisée en 16 articles, estimée 25 993 L, a été vendue 98 950 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines (50).

31

Les employés et charretiers des transports et convois militaires du dépôt de Biron, offrent une somme de 178 livres 15 sous, qu'ils destinent aux veuves et enfants des victimes de la poudrerie de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (51).

[Le commissaire des transports et convois militaires, postes et messageries, au président de la Convention nationale, Paris, le 29 fructidor an II] (52)

Les employés et charretiers du dépôt de Biron instruits par les agents et employés des bureaux de la commission des transports et des agences qui en dépendent, s'étaient empressés de venir au secours des veuves et enfants des victimes de la poudrerie de Grenelle, viennent

(48) C 318, pl. 1296, p. 17. En marge Ducroisi atteste avoir reçu les 50 L. *Bull.*, 2^e jour s.-c. (suppl.); *Ann. Patr.*, n° 628.

(49) P.-V., XLV, 267. C 318, pl. 1296, p. 17. Ce don, comme le précédent et le suivant, est rapporté par Lindet. *Bull.*, 2^e jour s.-c. (suppl.); *Ann. Patr.*, n° 628.

(50) P.-V., XLV, 267. C 318, pl. 1296, p. 17. *Bull.*, 30 fruct. (suppl.); C. *Eg.*, n° 761.

(51) P.-V., XLV, 267. *Bull.*, 2^e jour s.-c. (suppl.).

(52) C 318, pl. 1296, p. 18. *Ann. Patr.*, n° 628.